

RGPD : Règlement général sur la protection des données

Le RGPD est le seul texte à imposer des obligations de cybersécurité précises, de façon transversale, et soumises au pouvoir de contrôle et de sanction d'une autorité administrative telle que la CNIL.

ATTENTION !!!

En cas de non-respect des règles Amende administrative de 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires



Définition



Le RGPD définit une violation de données personnelles comme « une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données. » Il s'agit de tout incident de sécurité, d'origine malveillante ou non et se produisant de manière intentionnelle ou non, ayant comme conséquence de compromettre l'intégrité, la confidentialité ou la disponibilité de données personnelles

En pratique

LES OBLIGATIONS DE SÉCURITÉ PRÉVUES PAR LE RGPD

Mettre en place des mesures techniques et organisationnelles pour sécuriser les données.

Tenir un registre des violations de données.

Effectuer une analyse d'impact (AIPD)

> Pour certains traitements sensibles.

Notifier la CNIL d'une violation de données

> En cas de risque pour les personnes.

Informar les personnes d'une violation de données

> En cas de risque élevé pour les personnes



Conseil



LES RESSOURCES UTILES

Les technologies pour protéger son patrimoine informationnel, protéger les personnes concernées des atteintes à leurs données :

www.cnil.fr/fr/cybersecurite

Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques à consulter quotidiennement :

www.cert.ssi.gouv.fr

ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) :

www.ssi.gouv.fr

Assistance et prévention en sécurité numérique :

www.cybermalveillance.gouv.fr

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES TPE/PME

La CNIL met à disposition des TPE/PME différents outils, tels que le guide de vulgarisation du RGPD co-édité avec Bpifrance, une check-list RGPD, des référentiels, le guide des durées de conservation des données, un modèle simplifié de registre ou encore des fiches pratiques sur son site web. Pour en assurer la diffusion, la CNIL a mis en place une stratégie dite « des têtes de réseaux », indispensable pour toucher indirectement l'ensemble des acteurs via les associations, fédérations ou réseaux professionnels. Ces derniers produisent également, avec le concours de la CNIL, des guides pratiques et des outils d'évaluation adoptés aux activités spécifiques de leurs adhérents.



Et après ?

Utiliser un VPN (Virtual Protection Network)



Nous vous préconisons : 



<https://www.expressvpn.com/fr/go/home?>

Besoin d'un conseil, d'un accompagnement...
contactez votre conseiller local



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE